

AFFAIRE N°27/4 - Création d'une voie nouvelle dans la zone d'Entrepôts du Chaudron. - Acquisition d'un terrain de 1 941 m² appartenant à la SERCA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La commune envisage de réaliser très prochainement une voie nouvelle (prévue au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970) reliant la Cité Michel DEBRE à la zone d'Entrepôts du Chaudron, en prolongement de la rue Roger PAYET.

Cette voie assurera le bouclage de la voirie de la zone d'Entrepôt du Chaudron et desservira notamment le nouveau C.E.S. (Jamaïque) et le futur Centre de tri postal.

Sa réalisation nécessite l'acquisition d'un terrain de 1941 m², cadastré section BL N°73 (partie), appartenant à la SERCA qui accepte de le céder au prix de 7 francs du mètre carré, soit 13 587 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 13 587 Francs ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 1 600 000 F inscrit au Budget Supplémentaire de 1977 de la commune

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
St. Denis, le 10 juillet 1978
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Patrice MAGNIER

*Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des Finances
et des Collectivités locales
J. CACOSTE*